

Vincent Peillon applique sa loi !

FO n'accepte pas la territorialisation de l'école publique !

A peine votée par l'assemblée nationale et le Sénat la loi de Vincent Peillon, dite de refondation de l'école, s'applique. Personne n'en connaît encore les décrets d'application mais le ministre agit dans tous les domaines pour la mettre en oeuvre. Il avait d'ailleurs anticipé par la rédaction de sa circulaire de rentrée et le décret sur les rythmes scolaires rejeté par les personnels et appliqué par moins de 20% des communes à la rentrée.

La rentrée scolaire qui vient sera la rentrée du ministre Peillon agissant pour substituer à l'école de la République l'école des territoires. Tout est confirmé.

- Dans tous les établissements, écoles, collèges, lycées, dans les services administratifs, à tous les niveaux la pénurie de postes et de moyens sera même aggravée en septembre.
- Les collègues savent déjà que ce que vaut la propagande ministérielle sur le « ministère protégé » que serait l'Education nationale.
- Plus de 2000 postes d'assistants d'éducation viennent d'être fermés dans les lycées. Nombre de personnels embauchés sur contrat aidé se retrouvent au chômage à la fin juin.
- Les concours de recrutement sont marqués en particulier dans le premier degré par un effet directe de la mastérisation du recrutement : des enseignants tout juste recalés au concours se voient proposés une embauche comme contractuels alors même que le nombre de postes au concours n'a pas été pourvu.
- Le ministre se fait l'écho de toutes les attaques contre le baccalauréat et les diplômes nationaux et va jusqu'à dire : « *Il ne faut pas considérer que le bac est gravé dans le marbre à jamais* ».
- Il ouvre des discussions pour des mesures catégorielles limitées à une moyenne de 7 € par fonctionnaire : il n'y aura donc rien pour la majorité des personnels et pas grand-chose pour une minorité. Et la ministre Lebranchu annonce le blocage de la valeur du point d'indice pour l'année 2014. Ce sera la 5ème année !
- Le ministre ouvre des discussions concernant les directeurs d'école pour les transformer en directeur de l'école territoire assujettis à la mise en œuvre du projet éducatif territoriale et contraint à un « référentiel métier » qui n'aurait plus rien avec leur statut de fonctionnaire d'Etat.
- Le ministre convoque les organisations syndicales pour leur soumettre le calendrier scolaire pour les 3 années qui viennent : le MEDEF et l'Association des régions de France sont présents à la réunion ; les patrons mettent en cause les congés scolaires et l'organisation des examens !
- Le ministre annonce l'ouverture au 1er septembre des discussions sur l'acte II de la refondation, celui qui va concerner les statuts, les obligations de service qu'il veut modifier, le temps de travail qu'il veut annualiser, les référentiels étiers qu'il veut imposer. En réalité il a déjà commencé en annonçant une modification du statut des professeurs d'éducation physique et sportive qui pourraient avoir une partie de leur service à la disposition des projets éducatifs territoriaux.

La FNEC FP FO n'accompagne et n'accompagnera aucune de ces remises en cause, elle leur oppose le cahier des revendications et la défense des garanties statutaires de tous les personnels.

La FNEC FP FO constate que le dialogue social imposé par le gouvernement et pratiqué par les tenants du syndicalisme rassemblé est incompatible avec les revendications. L'heure est à préparer la mobilisation.

Pour la défense des retraites, pour l'augmentation de la valeur du point d'indice, pour la défense des garanties statutaires, elle appelle les personnels à se rassembler et à se tenir prêts à tout appel, à toute initiative de mobilisation pour mettre en échec à la rentrée la politique de rigueur et d'austérité que subissent les salariés et les services publics.

Montreuil, le 26 juin 2013